

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour tiendra une audience publique le lundi 23 septembre 1957 à 16 heures au Palais de la Paix à La Haye.

Au cours de cette audience s'ouvrira la procédure orale en l'affaire du droit de passage sur territoire indien, introduite le 22 décembre 1955 par une requête du Gouvernement de la République portugaise contre le Gouvernement de la République de l'Inde.

Le 15 avril 1957, un document énonçant certaines exceptions préliminaires à la compétence de la Cour a été déposé par le Gouvernement de l'Inde. Les Observations et Conclusions du Gouvernement portugais sur ces Exceptions ont été déposées le 15 août 1957 et l'affaire est depuis lors en état d'être plaidée.

Les audiences qui vont s'ouvrir seront consacrées à l'examen de ces Exceptions préliminaires.

Il sera tout d'abord procédé à l'installation de l'Honorable Mahomed Ali Currim Chagla, Chief Justice de Bombay, et du Dr. Manuel Fernandes, ancien directeur général au Ministère de la Justice et membre de la Section des Relations Internationales de la "Câmara Corporativa" (Chambre Haute), qui, par application de l'article 31 du Statut de la Cour, ont été respectivement désignés par le Gouvernement de l'Inde et par le Gouvernement du Portugal pour siéger comme juges ad hoc en cette affaire.

Les Parties seront représentées devant la Cour par les personnes dont les noms suivent:

Le Gouvernement de la République de l'Inde:

Agent:

Shri B.K. Kapur, Ambassadeur de l'Inde à La Haye;

Conseils:

Shri M.C. Setalvad, Attorney General de l'Inde,

Le très honorable Sir Frank Soskice, Q.C., M.P., Ancien Attorney General d'Angleterre,

Le professeur C.H.M. Waldock, C.M.G., O.B.E., Q.C., professeur de droit international public à l'Université d'Oxford (Chaire Chichele),

Le professeur P. Guggenheim, professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales,

M. J.G. Le Quesne, membre du Barreau anglais

et comme

Agent adjoint et secrétaire:

Shri J.M. Mukhi, Conseiller juridique du Ministère des Affaires extérieures.

Le ...

Le Gouvernement de la République du Portugal:

Agent

Dr. João de Barros Ferreira da Fonseca, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Portugal à La Haye;

Agent, avocat et conseil:

Prof. Docteur Inocêncio Galvão Telles, directeur de la Faculté de Droit de Lisbonne, membre de la Chambre Haute (Câmara Corporativa);

Avocat et conseil:

Prof. Maurice Bourquin, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales;

Avocat:

Dr. Fernão Vaz Pinto;

Experts:

Prof. Pierre Lalive d'Epinay, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Genève;

Dr. Henrique Martins de Carvalho;

Dr. Alexandre Lobato, secrétaire du Centre d'Etudes Historiques d'Outre-mer;

Secrétaire:

Dr. Carlos Macieira Ary dos Santos, secrétaire de l'Ambassade du Portugal à La Haye.

La Haye, le 20 septembre 1957.

---